

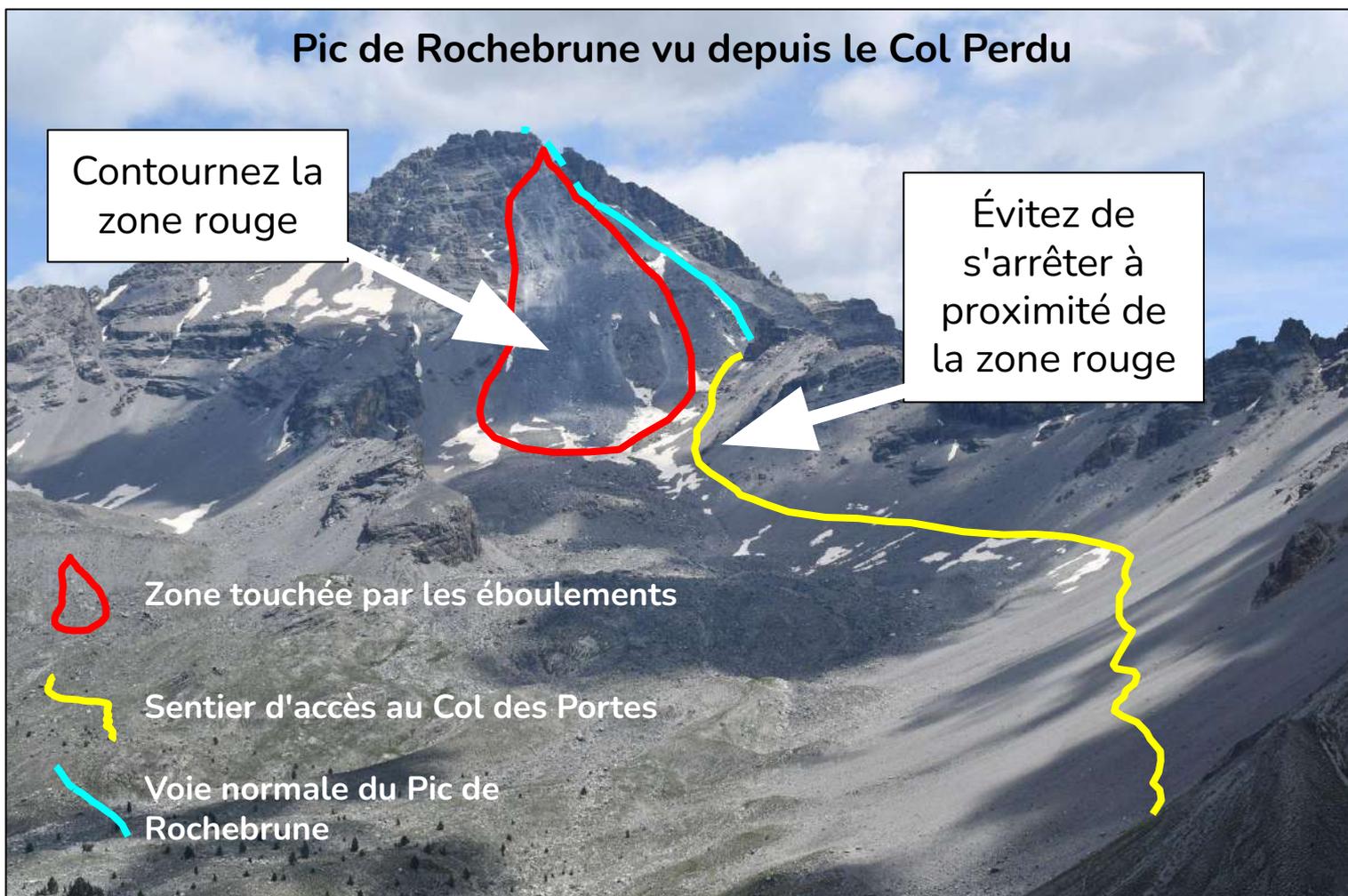
INFOS SUR LES ÉBOULEMENTS AU PIC DE ROCHEBRUNE

L'arrêté interdisant temporairement l'accès au Pic de Rochebrune et au Col de Portes, par le Col Perdu et la Casse des Oules est rapporté.

Des reconnaissances ont montré que le niveau d'exposition est redevenu normal.

Toutefois, il est conseillé de suivre les consignes ci-dessous

Pic de Rochebrune vu depuis le Col Perdu



Mairie de Cervières

